

Des maisons plutôt que des prisons

Depuis 2013, l'ASBL De Huizen planche sur une réforme pénitentiaire qui consiste à remplacer les prisons par un réseau de petites maisons de détention. Face à l'échec du système actuel, ce projet vraiment innovant envisage la peine dans une perspective durable et sociétale.

La porte d'acier claque. L'agent nous accueille, en français et avec obligeance. Le temps des formalités de sécurité, et nous voilà à la prison de Termonde : une maison d'arrêt du 19^e siècle, 160 détenus incarcérés et un bâtiment vétuste, à l'image de tout le milieu carcéral. « Bienvenue ! », sourit son directeur, Hans Claus. L'homme est affable, décontracté, et nous accompagne dans la salle de réunion où sont exposées de grandes maquettes.

« Voici nos maisons », déclare, enthousiaste, ce criminologue de formation à l'origine d'un projet de détention totalement novateur baptisé De Huizen, lancé en 2013 au départ de la Ligue des droits de l'homme flamande et porté par un collectif d'experts du monde carcéral (élus, universitaires, magistrats...).

Sa philosophie générale ? Remplacer le système pénitentiaire actuel par un réseau de maisons de détention de petite taille (10 détenus en moyenne) implantées dans la vie locale et réparties dans tout le pays. Chaque maison dispose d'un programme spécifique et d'un régime adapté (ouvert, fermé, sécurisé...). Elle s'appuie en outre sur un système d'exécution de la peine nouveau en termes de réparation, de responsabilité et de réinsertion du détenu.

« Cette approche pénitentiaire durable n'est pas qu'une simple utopie », précisent ses promoteurs. Pendant quatre ans, ceux-ci ont planché sur une réforme d'envergure impliquant des architectes, des économistes, des juristes, des criminologues, etc. « Rien n'a été laissé au hasard, insiste Hans Claus, l'adéquation avec les lois et les règlements, les coûts, les aspects techniques et les obstacles éventuels. » Ils ont reçu des

soutiens de gauche (SPA, Groen) comme de droite (N-VA, Open VLD) et l'appui de l'actuel ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V). « Après quatre ans de travail intensif, se réjouissent les membres de l'ASBL De Huizen, nous allons sans doute franchir une première étape concrète. »

Un projet pilote de détention « de petite taille » soutenu par le ministre Geens devrait être intégré dans le Masterplan prisons III. Selon nos informations, celui-ci prévoit l'ouverture d'une centaine de places réparties dans quatre à six maisons implantées dans tout le pays. Il n'attend plus que l'aval du gouvernement fédéral.

« Obéissance, discipline, uniformité »

Le projet De Huizen part d'un constat : le système actuel est un échec, bien des études sont là pour l'attester. Avec un allongement des peines, une énorme inflation carcérale (75 % de détenus en plus depuis le début des années 80 !), des problèmes de surpopulation, de violence, de toxicomanie, de carences sanitaires, de non-respect des droits fondamentaux des détenus. « Les prisons belges ne sont plus appropriées pour mener à bien leur mission première qui consiste à préparer des personnes à un retour réussi dans la société de façon individuelle et sûre », déplore l'association.

Hérité du 19^e siècle, notre modèle carcéral est basé sur une approche cellulaire (isoler le détenu, le priver de vie sociale pour le rendre « meilleur »), une culture de la punition et un contrôle permanent. Et, dans les nouveaux établissements, on reste dans une vision (ultra) sécuritaire, sans ré-

flexion (ou si peu) sur l'objectif de la peine. « Ce système perpétue beaucoup trop de violences, ne limite pas les risques de récidive, ne soulage même pas les victimes et aboutit à un incroyable gaspillage d'énergie et de fonds publics », déplore Yahyâ Hachem Samii, directeur du Service d'aide aux détenus de Nivelles.

« La prison est en perte de sens », ajoute Gérard De Coninck, ancien directeur de Lantin et maître de conférences à l'ULg. « Le détenu vit isolé, sans perspective, livré à lui-même et à ses pairs, enchaîne le directeur de Termonde, or l'homme est un être social. »

En théorie, la loi sur le statut juridique du détenu adoptée en 2005 prévoit que sa vie carcérale doit ressembler le plus possible à la vie libre. « On est bien loin du compte », déplore Hans Claus. Professeur à la VUB, Kristel Beyens, confirme : la prison d'aujourd'hui est basée sur « l'obéissance, la discipline et l'uniformité », alors qu'aujourd'hui la société prône « l'activation et l'initiative personnelle ».

Pour l'ASBL De Huizen, « ce modèle ne fonctionne pas, il faut le changer ». D'où l'idée de remplacer au fil du temps les gros établissements pénitentiaires par de petites maisons de détention à taille humaine. « En misant sur la relation plutôt que sur la technique, sur l'humanité plutôt que sur la sécurité », souligne Vincent Spronck, directeur de la prison de Forest et défenseur du projet.

En pratique, la réforme prévoit différents types de maisons, de la plus sécurisée à l'habitation davantage ouverte. Au cours de sa détention, le détenu passe d'une à l'autre. Il y travaille, suit des cours, bénéficie d'une aide sociale, reçoit des visites, prépare sa sortie. Le tout dans le cadre d'un



A l'origine du projet De Huizen, il y a Hans Claus, un directeur de prison chevronné et atypique, membre de la Ligue des droits de l'homme et artiste à ses heures.

plan dit « de solutions » approuvé par le juge ou le tribunal d'application des peines (TAP). Ce plan s'inscrit dans la durée et, c'est une spécificité du projet, regroupe à la fois l'actuel plan de détention et celui de réinsertion.

Un plan de « solutions »

Le détenu est suivi, dès le début de son incarcération, par un « accompagnateur individuel de plan » qui sera à ses côtés tout au long de son parcours. « Aujourd'hui, déplore Hans Claus, les compétences sont éclatées entre les niveaux de pouvoir, il y a peu de concertation entre les services, peu de travail sur la durée et le détenu est souvent abandonné à son sort. »

Dans chaque maison, il y a un « portier » (chargé de la sécurité 24 heures sur 24, 365 jours par an), ainsi qu'un responsable de maison (qui veille sur l'organisation du lieu). Des accompagnateurs extérieurs (enseignants, médiateurs, intervenants psychosociaux...), sous contrat, sont également là pour aider le détenu. Le tout sous

la responsabilité d'un directeur régional de détention.

Ces maisons sont implantées dans des zones urbaines ou semi-urbaines : un flot d'habitation, un bâtiment industriel réhabilité, etc. Elles s'inscrivent pleinement dans la vie sociale et économique du quartier. « L'objectif, c'est d'amener le détenu à jouer un rôle actif dans la société et à développer ses relations sociales », résume la psychologue Marjan Gryson.

Des partenariats sont noués avec les pouvoirs locaux, les entreprises, le monde associatif. Et ces maisons sont au service du quartier, porteuses de projets concrets, en circuit court (restaurant social, atelier pour vélos, salle de théâtre...). « On est ici au cœur de la justice réparatrice, insiste Hans Claus. Ce qui n'est pas possible ailleurs, car le détenu est assisté, enfermé dans un système qui ne lui demande aucun effort individuel. Ici, on le responsabilise et sa détention a du sens. »

Des détenus interrogés au sujet du projet Huizen confirment : « Dans un grand système, vous n'êtes plus une personne, vous perdez toute individualité, et par conséquent

vos humanité. » « Une prison, telle qu'elle est actuellement, c'est une jungle. » « Garder le contact avec la société préserve l'espoir de pouvoir y retourner. »

Une fois lancée, l'expérience pilote va permettre de passer de la théorie à la pratique. Avant cela, insiste Hans Claus, il faudra « veiller à bien préparer l'opinion publique en impliquant les autorités locales, les riverains et les partenaires, pour éviter l'effet Nimby » (pas dans mon jardin, NDLR). Ultime exigence, fixée cette fois par De Huizen : un appel d'offres sera lancé auprès du monde associatif sur la base d'un cahier des charges précis. « C'est une toute autre culture de la détention que celle que l'on connaît aujourd'hui. Ce projet s'inscrira évidemment à 100 % dans le système pénal en vigueur, mais il ne peut être géré ni par l'administration pénitentiaire, ni par le privé. Il faut lui permettre de faire ses preuves en toute autonomie. » — Hugues Dorzée

En savoir +

www.dehuizen.be, gs.dehuizen@gmail.com
A lire également *Les Maisons*, ouvrage collectif, ASP éditions, 2015.